

## INSCRIPTION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE HORS RESSORT DU GREFFE

### ➤ DOCUMENTS A FOURNIR

---

- Formulaire M2 (Cerfa n° 11682\*06) à fournir en 3 exemplaires originaux.
- Si mandataire : pouvoir autorisant la formalité (original).

### Si Création

### ➤ PIECES A FOURNIR

---

- Copie du bail autorisant l'exercice de l'activité.
- Kbis de moins de 3 mois.

### ➤ FRAIS

---

- 100 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 103,02 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce. (Chèque uniquement)

### Si achat de fonds ou location gérance ou donation ou apport

### ➤ PIECES A FOURNIR

---

- Acte d'achat ou Acte de donation ou acte de location gérance ou apport.
- Journal d'Annonces Légales ou attestation de parution.
- Extrait K bis.

### ➤ FRAIS

---

- 100 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- 105,71 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce (achat, apport, location gérance). (Chèque uniquement)

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet [www.cma-herault.fr](http://www.cma-herault.fr)